

PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEC 2011 – 2015: Objectifs ajustés pour 2013



Association
Européenne des
Conservatoires

Ce document est le résultat de la discussion sur les objectifs pour 2013, lors de la réunion du Conseil de l'AEC, le 24 avril 2013.

Les actions prévues en 2010 (lors de la rédaction du Plan) pour toute la période du Plan stratégique (2011-2015) sont énumérées à la section 1 ; la section 2 (grisée) présente les actions spécifiques pour 2013 au sein du cadre général, telles que révisées par le Comité exécutif en juin 2013.

Lors de la réunion du 25 septembre, le Conseil a approuvé ces actions comme critères de mesure des progrès en janvier 2014.

1. Liste complète des actions pour 2011-2015

Action stratégique A : Faciliter le flux d'information et d'expertise à travers le secteur de l'enseignement musical supérieur européen

POINTS D'ACTION A :

- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé 5 congrès annuels, en veillant à l'équilibre géographique quant aux lieux des congrès, des orateurs invités et des langues utilisées.
- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé 5 rencontres annuelles des coordinateurs des relations internationales dans différents pays européens, en veillant à l'équilibre géographique quant aux lieux des rencontres et aux orateurs invités.
- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé plusieurs rencontres des Plateformes « Jazz & Pop » et « Musique ancienne ». Les rencontres seront annuelles ou biennales en fonction des besoins.
- ✓ D'ici fin 2011, l'AEC aura étudié la possibilité, tant organisationnelle qu'en terme de contenu, d'ajouter la Plateforme européenne pour la Recherche artistique en musique (EPARM) et une plateforme pour la formation des professeurs d'instrument et de chant à son portefeuille d'activités.
- ✓ D'ici fin 2012, l'AEC aura étudié la possibilité, tant organisationnelle qu'en terme de contenu, d'instaurer des séminaires de développement professionnel continu pour le personnel de direction et le personnel enseignant des conservatoires.
- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura initié un ou des projet(s) de collaboration au niveau européen pour développer une expertise spécifique et de nouvelles connaissances dans des domaines pertinents du secteur.

Action stratégique B : Développer des approches thématiques en réponse aux développements politiques européens

POINTS D'ACTION B :

- ✓ Jusqu'à fin 2015 : poursuite de la participation proactive aux divers développements de la politique culturelle de l'UE : plateformes du secteur culturel et, le cas échéant, ce qui leur succédera.
- ✓ D'ici fin 2011 : élaboration d'un plan de développement sur l'autonomie future du *Mécanisme d'évaluation des établissements et des programmes*.
- ✓ D'ici fin 2015 : promotion du *Cadre de qualifications sectorielles pour l'enseignement musical supérieur* et d'autres outils pertinents par la diffusion de l'information (par ex. lors des congrès de l'AEC, de réunions régulières ou de visites de conseillers) et finalisation d'une première évaluation complète du contenu du cadre.
- ✓ D'ici mi-2011 : élaboration d'une réponse détaillée à la proposition d'un système de classement pluridimensionnel mondial des universités.

Action stratégique C : Améliorer la structure organisationnelle de l'AEC

POINTS D'ACTION C :

- ✓ 2010-2013 : recherche d'un soutien opérationnel accru
- ✓ D'ici fin 2011 : instauration d'un Comité des ressources humaines au sein du Conseil de l'AEC
- ✓ D'ici fin 2012 : création d'un Comité consultatif avec des personnalités connues du monde musical
- ✓ D'ici fin 2011 : évaluation de la stratégie de communication
- ✓ D'ici fin 2011 : évaluation externe de la structure organisationnelle actuelle

2. Liste des actions spécifiques pour 2013

Action stratégique A : Faciliter le flux d'information et d'expertise à travers le secteur de l'enseignement musical supérieur européen

Points d'action A :

- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé son 40^{ème} congrès annuel à Palerme (Sicile). Ce choix, après Saint-Petersbourg et avant Budapest, préserve l'équilibre géographique quant aux lieux des congrès, des orateurs invités et des langues utilisées.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé la rencontre annuelle des IRC à Anvers (Belgique). Ce choix, après Naples et avant Aalborg, préserve l'équilibre géographique quant aux lieux des rencontres et aux orateurs invités.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé une rencontre de la Plate-forme Pop & Jazz à Mannheim et expérimenté une rencontre de type « Forum » pour la Plate-forme Musique ancienne, conjointement au Festival de musique ancienne d'Utrecht. Elle aura spécifié la fréquence de rencontre pour chaque plate-forme : rencontres annuelles ou alternance Forum/Conférence.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura trouvé comment organiser de futures rencontres INVITE, soit en tant qu'événements autonomes soit en lien avec d'autres activités, et à quelle fréquence. Une analyse de toute la structure événementielle de l'AEC, au cours du Congrès annuel, aidera à atteindre cet objectif.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura initié sur son nouveau site internet une explication de ses divers concepts : par ex. classement, recherche, innovation, gestion de la qualité, etc., avec des liens vers les publications de l'AEC sur ces sujets. Cette tâche, en dialogue avec l'ELIA et l'EUA, est destinée à aider les conservatoires en montrant la valeur ajoutée que leur apportent leurs activités.

Action stratégique B : Développer des approches thématiques en réponse aux développements politiques européens

POINTS D'ACTION B :

- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura poursuivi et renforcé sa participation pro-active aux divers développements de la politique culturelle de l'UE, comme les Plates-formes du secteur culturel (Accès à la culture et Culture & industries créatives) et Culture Action Europe. Elle sera également devenue membre d'au moins un groupe d'experts conseillant la Commission sur les questions artistiques. L'AEC aura commencé à exploiter les possibilités offertes par sa nouvelle implantation à Bruxelles quant à une approche pro-active des développements de la politique culturelle de l'UE, du lobbying, etc. par rapport à 2012. Elle aura également recensé les moyens d'impliquer plus fortement les membres du Conseil dans le lobbying.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura formulé un plan de développement pour déterminer la future autonomie des activités d'amélioration de la qualité et d'accréditation de l'AEC au-delà de 2014. Pendant l'année 2013, l'AEC aura entrepris au moins quatre procédures d'amélioration de la qualité/visites d'accréditation et accru la palette d'agences nationales avec lesquelles elle mène des activités conjointes.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura poursuivi et élargi sa coopération avec ELIA, par exemple par le dialogue sur

mes résultats du projet de classement « PRIMO » (voir ci-dessous) et par le développement des explications de ses concepts clés (voir Points d'action A, ci-dessus).

- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura continué à promouvoir l'utilisation du *Cadre de qualifications sectorielles pour les disciplines de création et de spectacle* et d'autres outils sectoriels pertinents plus spécifiques à la musique, par la diffusion de l'information (par ex. lors des réunions régulières ou des visites de conseillers). Elle aura aussi adopté un échéancier et une procédure pour la première évaluation exhaustive des résultats de l'apprentissage de « Polifonia », qui devrait être terminée d'ici fin 2015.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura présenté à ses membres les résultats préliminaires du travail sur le développement d'indicateurs appropriés au secteur pour le système U-Multirank par le biais du projet AEC de classement « PRIMO ». La musique figurant parmi les sujets de la prochaine phase de U-Multirank, l'AEC aura également mis sur pied un « sous-groupe de classement » pour en suivre l'évolution et donner son avis sur les interactions pendant l'année 2014.

Action stratégique C : Améliorer la structure organisationnelle de l'AEC

POINTS D'ACTION C :

- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura pris des mesures concrètes pour se protéger financièrement contre une possible réduction, ou suppression, de la subvention opérationnelle dont elle a bénéficié de 2011 à 2013. Ces mesures comprendront une campagne de recrutement dynamique de membres associés, en particulier dans les catégories suivantes : départements de musique des universités ; écoles de musique spécialisées et autres établissements équivalents réalisant un travail similaire à celui des membres actifs de l'AEC mais au niveau pré-supérieur ; autres établissements hors régions géographiques des membres actifs (par ex. Amérique du Nord). L'objectif visé est le recrutement de 30 nouveaux adhérents dans les catégories précitées.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé la première rencontre du nouveau sous-groupe des ressources humaines au sein du Conseil de l'AEC. Initialement, ce sous-groupe sera responsable des affaires internes mais l'élaboration de ses termes de référence, au cours de sa première réunion, devra envisager la possibilité d'étendre son mandat aux ressources humaines de tout le secteur de l'enseignement musical supérieur.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura formulé un plan visant à inclure la représentation des étudiants au sein de sa structure d'ici le congrès de Glasgow en novembre 2015. Elle aura aussi réalisé une étude sur la possibilité d'un travail en réseau pour les étudiants des établissements membres tous les deux ou trois ans et présentera le plan et l'étude au Congrès 2013.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura élaboré des termes de référence pour un comité consultatif, sur la base du modèle adopté, et aura commencé à contacter les personnes susceptibles d'en faire partie.
- ✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura fait en sorte que son nouveau site internet soit totalement opérationnel et fixé les modalités d'une évaluation plus complète de toute sa stratégie de communication, à faire en 2014.